

Présentation du numéro

Gilles Labelle

Volume 16, numéro 3, 1997

La démocratie inachevée

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/040079ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/040079ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (imprimé)

1703-8480 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Labelle, G. (1997). Présentation du numéro. *Politique et Sociétés*, 16(3), 3–7.
<https://doi.org/10.7202/040079ar>

PRÉSENTATION DU NUMÉRO

Gilles Labelle
Université d'Ottawa

Qu'est-ce que la « démocratie inachevée » ? Le titre retenu pour ce numéro pourrait soulever quelques questions. « Inachevée », la démocratie serait-elle en attente de son « achèvement » ? Mais quel pourrait être le sens d'une « démocratie achevée » ? S'agirait-il d'un régime où, pour parler comme Tocqueville, les « principes générateurs » de la démocratie devraient être tenus pour incontestables ? Il faudrait alors expliquer comment la démocratie, qui paraît indissociable de la délibération et de la liberté de critique, pourrait ainsi mettre à l'abri les principes sur lesquels elle se fonde. Bref, une démocratie achevée constituerait une sorte de contradiction. Aussi peut-être faudrait-il considérer le régime démocratique comme étant condamné, par définition, à l'inachèvement. Mais ainsi conçue, cela signifie que la démocratie, plutôt que de représenter la « bonne société », pour reprendre le vocabulaire de Lefort, reposerait sur des contradictions ou des tensions indépassables, qui pourraient aller jusqu'à la remettre en cause. Mais qui pourraient aussi, paradoxalement, la nourrir.

Les articles regroupés ici témoignent tous de cet état d'inachèvement en quelque sorte permanent de la démocratie¹. Tous ces articles, les uns mettant l'accent sur une thématique, d'autres sur un ou des auteurs en particulier, mettent en évidence le fait que le régime démocratique suppose des tensions ou contradictions qui appellent une constante interrogation de ceux et celles qui cherchent à penser ce qu'elle est ou ce qu'elle devrait être.

Ainsi, J.-Yvon Thériault, plutôt que de considérer que la démocratie repose sur un seul « principe générateur », affirme qu'il faut concevoir le régime démocratique moderne comme étant fondé sur une sorte d'« entremêlement » de logiques diverses. Utilisant avec

1. À l'exception des articles de J.-Yvon Thériault et Gilles Labelle, tous les autres ont d'abord été présentés sous forme de communications au Congrès de la Société québécoise de science politique tenu dans le cadre du Congrès de l'ACFAS, à l'Université McGill, en mai 1996. Le comité organisateur du Congrès était composé de Marc Desjardins, Gilles Labelle et Antonia Maioni.

souplesse des auteurs tels Lefort, Gauchet, Arendt, etc., Thériault affirme, en somme, que la démocratie n'est pas «une». Certes, la démocratie moderne en appelle à l'individu ; la société démocratique est même fréquemment représentée comme un assemblage d'individus «abstrait». Mais elle n'est pas que cela. La démocratie moderne a dû admettre que les individus n'étaient pas que des atomes dissociés les uns des autres mais qu'ils s'ancraient dans des cultures, dans des communautés ; de même, ce régime s'est révélé indissociable de la logique républicaine, qui met l'accent sur le bien commun ou public. Ces diverses logiques ne sont pas toujours aisément compatibles entre elles. Cependant, suivant l'argumentation de Thériault, chacune, prise isolément, suppose des contradictions telles qu'elle ne peut que renvoyer voire «appeler» les autres logiques : ainsi de la «réaction» communautarienne contre les «excès» de l'individualisme libéral – et vice-versa. En résultent ainsi différentes configurations, qui insistent davantage sur les droits individuels ou collectifs, sur la logique marchande ou le rôle régulateur de l'État, etc. La démocratie actuelle peut être considérée comme constituant l'une de ces configurations, au sein de laquelle la logique marchande mondialisée paraît prééminente. Ce qui ne doit pas faire conclure pour autant, suivant l'auteur, à la «fin de la démocratie» ; car la démocratie contient la possibilité de générer de nouvelles configurations, certes à déterminer, qui pourraient de nouveau faire place aux formes de solidarité plus ou moins marginalisées pour l'instant. En somme, on ne sort pas de la démocratie une fois qu'on y est entré, c'est seulement à l'intérieur du cadre qu'elle institue qu'on peut chercher de nouveaux arrangements, toujours à refaire.

L'article de Lawrence Olivier et Yves Poirier interroge également les principes sur lesquels repose la démocratie moderne. Mais la perspective, davantage nourrie par des réflexions inspirées de Nietzsche et de Foucault, est assez différente de celle que l'on trouve dans l'article de Thériault. La démocratie moderne n'a de sens, ultimement, que moyennant un référent central, soit l'idée d'«humanité» – laquelle rend seule possible, en définitive, des représentations telles que la «citoyenneté», le «bien commun», etc. Ainsi, il n'y a pas de sens à parler d'«égalité» ou de «liberté» des «citoyens» si on ne suppose pas, à prime abord, que les êtres appartiennent à un même genre – le «genre humain», précisément. Or, loin d'être une «évidence», la notion d'humanité est une construction historique, dont on peut proposer une sorte de généalogie. Contrairement à la représentation que l'humanisme démocratique donne de lui-même, et qui renvoie à la pacification, à la tolérance, etc., on doit constater que l'idée d'humanité s'est édifiée par un combat mené contre ce qui, au sein même des êtres, a été désigné comme «barbare». L'idée d'humanité, autrement dit, n'a de sens que dans le cadre d'une opposition plus ou moins explicite à ce qui est défini désormais comme l'inhumanité. Celle-ci peut prendre différentes figures : folie, comportements

marginiaux, etc. C'est pourquoi l'humanité démocratique accorde tant d'importance à l'éducation et à la « perfectibilité » des êtres (voir les œuvres de Rousseau et de Kant, par exemple). L'article de Olivier et Poirier invite donc à reconnaître, au-delà des apparences, la violence des fondements de la démocratie moderne : violence de l'origine, et violence, ici et maintenant, toujours à reprendre, afin de produire des citoyens contre les barbares qui sommeillent en nous.

Les trois articles suivants s'interrogent davantage sur les débats qui ont lieu dans la pensée contemporaine à propos de l'état actuel de la démocratie. Sylvie Goupil propose une mise en rapport de la démocratie et de la postmodernité. Elle identifie d'abord deux grandes conceptions de la démocratie contemporaine. L'une, rattachée à des auteurs tels Lefort et Bonny, saisit la démocratie comme un espace animé par la recherche continue du devoir-être. Au travers des débats entraînés par la multiplication des droits, la société « travaille » en quelque sorte sur elle-même et se modifie constamment. L'autre, rattachée à des auteurs tels Freitag et Thuot, saisit la démocratie comme système fonctionnel, à l'intérieur duquel les droits œuvrent plutôt à la désintégration des principes unificateurs du social. Mais, selon Goupil, il faut interroger la valeur de ces représentations totalisantes. Des auteurs comme Lyotard et Baudrillard font voir que loin de se réduire à un système ou encore à un espace de débats, la société postmoderne suppose la production de formes d'« altérité » ou d'« exclusion » impossibles à absorber par la société. Ce qui ne veut pas dire, pour autant, que les analyses précédemment discutées soient purement et simplement fausses : en dernière instance, il faudrait cesser de concevoir la démocratie sur un mode univoque, et admettre la nécessité de reconnaître différentes logiques à l'œuvre en son sein – ce qui n'est peut-être pas si éloigné des propos tenus par Thériault, même si le vocabulaire conceptuel diffère considérablement.

Gilles Labelle, pour sa part, veut montrer qu'en cette fin de siècle la démocratie est à la fois triomphante et inquiète. Du moins, c'est ce qui ressort d'une revue des principales manières de concevoir et de comprendre la démocratie dans les écrits contemporains relevant de la philosophie politique. La démocratie est triomphante parce qu'elle rallie, certes, la majorité des voix en sa faveur dans l'opinion. Certains vont même jusqu'à annoncer qu'elle marque rien de moins que la « fin de l'histoire » (Fukuyama). Mais la démocratie est également inquiète, son sens faisant l'objet de discussions passionnées. Autour du rôle à accorder à la notion de conflit, les interprètes de la démocratie se déchirent : pour les uns (« républicains »), la démocratie est encore à venir, le « peuple » étant le plus souvent confondu dans nos régimes avec une somme d'intérêts privés voire mesquins ; pour d'autres, le « peuple » est, contrairement à ce que l'étymologie suppose, un référent « désubstantialisé » en démocratie, laquelle repose donc en définitive sur la division sociale ; enfin, à la

fois pour les auteurs qui utilisent le concept de postmodernité et, paradoxalement, pour d'autres souvent qualifiés d'antimodernes, la multiplication des différences et des désirs dans la démocratie est susceptible de conduire à une forme de « nihilisme ». Par ailleurs, indique l'auteur, toutes ces représentations ont en commun que la démocratie suppose un certain « espace » (même « éclaté » ou « fragmenté »); or, toute la question, à l'heure de la mondialisation, est de déterminer à quel point la démocratie est effectivement liée à un certain rapport au territoire. Les débats entre philosophes politiques, sur cette question, s'ils sont plus récents, n'en sont pas moins vifs. Bref, ni l'histoire, ni la démocratie ne sont finies.

Bernard Gagnon, de son côté, s'attache à la figure d'un des philosophes politiques contemporains les plus importants, Alasdair MacIntyre. Si l'on veut saisir l'état de la philosophie politique contemporaine, il est difficile voire impossible de faire l'économie du débat entre les libéraux et les communautariens. Pour les premiers, la société, même si on admet la part de fiction qui est constitutive d'un énoncé tel que celui-ci, doit se représenter ou se concevoir comme fondée sur l'individu, ses droits, et sa capacité à définir par lui-même ce qu'il entend par le bien. Pour les seconds, la perspective libérale, ainsi qu'en témoignent certaines tensions propres aux sociétés contemporaines, erre quand elle retire ainsi toute « chair » à l'individu, qu'elle oublie son ancrage dans une identité, plus précisément une tradition, laquelle mérite d'être reconnue. Aussi la question se pose-t-elle des rapports du courant communautarien et, en particulier de l'auteur de *After Virtue*, qui est probablement un critique beaucoup plus sévère du libéralisme que Charles Taylor par exemple, avec la démocratie. Après un rappel des fondements du communautarisme de MacIntyre, insistant sur l'importance du concept de tradition, Bernard Gagnon fait voir franchement les difficultés de concilier parfaitement le système élaboré par ce philosophe avec les principes démocratiques, qui supposent un certain écart à la tradition. Ce qui, par ailleurs, ne permet pas, loin de là, de nier le bien fondé des réflexions critiques de MacIntyre sur l'individualisme démocratique – de telle sorte qu'on pourrait conclure que la tension dont témoigne le débat entre communautariens et libéraux est probablement indépassable et ainsi constitutive de l'espace démocratique moderne.

Les deux derniers articles de ce numéro traitent de thèmes plus particuliers mais néanmoins liés à l'état actuel de la démocratie. Francesca Scala s'interroge sur les institutions qui, dans nos sociétés, pourraient à la fois faire place aux discours spécialisés des techniciens et technocrates et à ceux des gens « ordinaires », qui examinent les choses davantage à la lumière de leur expérience. Il est difficile, dans une société complexe, de supposer que l'on puisse se passer des avis des spécialistes sur les grandes questions; il l'est tout autant, dans un contexte démocratique, de supposer que l'on puisse faire fi des discours

non spécialisés. Que peut donc être l'espace public d'une société dans laquelle il est devenu absolument impossible de trancher autoritairement les questions fondamentales ? Dans la littérature sur les politiques gouvernementales, on considère, à tort selon l'auteure, que les commissions royales d'enquête au Canada sont de simples outils de légitimation. C'est là négliger, d'une part, l'évolution de ces commissions, dont l'organisation des travaux s'est considérablement modifiée suivant la conjoncture socio-politique. Et surtout, d'autre part, c'est négliger le rôle de forum public qu'ont joué certaines commissions d'enquête, lesquelles ont cherché explicitement à tenir compte des discours des non spécialistes comme ceux des spécialistes. L'auteure cherche à montrer en quoi la Commission royale sur les nouvelles technologies reproductives a pu constituer pareil forum. En même temps, elle cherche à comprendre, dans ce cas précis, l'écart entre la richesse des débats et les conclusions finales tirées par les commissaires.

France Giroux, enfin, se penche sur la difficile question du pluralisme culturel dans les sociétés démocratiques contemporaines. Il est difficile de ne pas voir que les grands modèles d'« intégration », lesquels constituent toujours une certaine façon de concevoir les rapports entre l'individu, la tradition culturelle à laquelle il appartient, et la société nouvelle dans laquelle il arrive, sont aujourd'hui en crise. Par exemple, tant le modèle français, dit « républicain », que canadien, fondé sur le multiculturalisme, paraissent soit rendre l'intégration impossible, soit comporter des tares d'un point de vue démocratique. D'où l'intérêt, estime l'auteure, de se pencher sur le cas québécois, plus précisément sur ce qu'elle appelle le « nouveau contrat national ». Contrat, selon elle, qui est à la fois compatible avec des formes de pluralisme culturel, lequel paraît difficilement récusable dans les sociétés libérales fondées sur la reconnaissance des droits, et avec la démocratie, dans la mesure où ce contrat cherche à fonder le sens de la culture commune, à laquelle doit s'intégrer chaque citoyen, d'un point de vue politique. Autrement dit, la législation linguistique québécoise, pour prendre cet exemple, fait du français moins la langue d'une communauté culturellement déterminée qu'un outil de citoyenneté démocratique. Mais nul doute que toutes les sociétés démocratiques, confrontées au défi du pluralisme culturel, ne débattent encore longuement à l'avenir des façons dont elles doivent concevoir l'accueil des nouvelles populations.

Si la démocratie est inachevée, c'est qu'elle peut difficilement, sans se nier, clore le débat sur elle-même. Les articles qui suivent, on le constatera, discutent tous de tensions dont il est difficile de penser qu'elles pourraient être définitivement dépassées en régime démocratique : individu-communauté, droits individuels-droits collectifs, droits-devoirs, pluralisme culturel-culture commune, etc. En ce sens, les débats *sur* la démocratie sont toujours, d'une certaine façon, des débats qui participent *de* la démocratie, qui la nourrissent.